

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1137

8 mai 2008

### SOMMAIRE

<b>Altice Six S.A.</b> .....	<b>54561</b>	<b>IMM.- International S.A.</b> .....	<b>54531</b>
<b>Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE)</b> .....	<b>54562</b>	<b>Ipotek Financing S.A.</b> .....	<b>54550</b>
<b>Auction EquityCo S.A.</b> .....	<b>54532</b>	<b>Itaca International S.A.</b> .....	<b>54573</b>
<b>Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.</b> .....	<b>54561</b>	<b>J.H.T. S.à r.l.</b> .....	<b>54551</b>
<b>Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.</b> .....	<b>54552</b>	<b>JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.</b> .....	<b>54550</b>
<b>Bekif S.A.</b> .....	<b>54530</b>	<b>JPMorgan GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l.</b> .....	<b>54550</b>
<b>Bornong S.à r.l.</b> .....	<b>54544</b>	<b>K2 Consulting S.A.</b> .....	<b>54531</b>
<b>Brookfield Holding (NCC) S.à r.l.</b> .....	<b>54548</b>	<b>K2 Consulting S.A.</b> .....	<b>54531</b>
<b>Brookfield (NCC) S.à r.l.</b> .....	<b>54551</b>	<b>LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>54535</b>
<b>CBHM S.A.</b> .....	<b>54544</b>	<b>Marie-Thérèse S.A.</b> .....	<b>54575</b>
<b>Charade S.A.H</b> .....	<b>54570</b>	<b>Maristeph S.A.</b> .....	<b>54561</b>
<b>Commerc' Printing S.A.</b> .....	<b>54550</b>	<b>Multiplex Holding (NCC) S.à r.l.</b> .....	<b>54548</b>
<b>Côté Soleil S.C.I.</b> .....	<b>54558</b>	<b>Naadam S.à r.l.</b> .....	<b>54576</b>
<b>CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>54557</b>	<b>Naadam S.à r.l.</b> .....	<b>54576</b>
<b>CVC Capital Partners Group Sàrl</b> .....	<b>54563</b>	<b>Orbi Medic S.A.</b> .....	<b>54543</b>
<b>CVC Capital Partners Services S.à r.l.</b> .....	<b>54571</b>	<b>Presto Consulting S.A.</b> .....	<b>54562</b>
<b>Dialor S.A.</b> .....	<b>54530</b>	<b>Rasselbock Investments S.A.</b> .....	<b>54562</b>
<b>Dialor S.A.</b> .....	<b>54531</b>	<b>Safason Corporation</b> .....	<b>54573</b>
<b>Dialor S.A.</b> .....	<b>54530</b>	<b>Sierra Asset Management Luxembourg, S.à r.l.</b> .....	<b>54561</b>
<b>E. Miroglio S.A.</b> .....	<b>54562</b>	<b>Specialty Chemicals Holdings Sàrl</b> .....	<b>54551</b>
<b>Famil Construc S.à r.l.</b> .....	<b>54543</b>	<b>SPF - Sierra Portugal</b> .....	<b>54561</b>
<b>Famil Promo S.A.</b> .....	<b>54543</b>	<b>SPX Luxembourg Acquisition Company</b> .....	<b>54574</b>
<b>Fidelity Holdings S.A.</b> .....	<b>54560</b>	<b>SPX Luxembourg Holding Company</b> .....	<b>54547</b>
<b>Gerard Klopp S.A.</b> .....	<b>54550</b>	<b>Stanislas S.A.</b> .....	<b>54547</b>
<b>Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>54563</b>	<b>Système de Développement Européen S.A.</b> .....	<b>54546</b>
<b>HC Investissements III S.à r.l.</b> .....	<b>54573</b>	<b>The ABBEYHALL TRUST COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>54552</b>
<b>HP Hotels International S.A.</b> .....	<b>54530</b>	<b>Walk 1 S.à r.l.</b> .....	<b>54551</b>
<b>Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l.</b> .....	<b>54545</b>	<b>World-House-Invest-Europe S.A.</b> .....	<b>54571</b>
<b>Imagination Media Broadcast S.à r.l.</b> .....	<b>54543</b>		

**HP Hotels International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 58.819.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008052167/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Dialor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.516.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008052169/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Dialor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.516.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008052170/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Bekif S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 63.871.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051453/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03672. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

---

**K2 Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 78, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 94.250.

Le bilan au 13.08.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008052164/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**K2 Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 78, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 94.250.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008052166/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Dialor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.516.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008052171/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**IMM.- International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 29.045.

Le siège social de la société IMM.-INTERNATIONAL SA au 7, Daundorf L-5614 Mondorf-les-Bains est dénoncé avec effet immédiat.

Pour avis sincère et conforme  
Signature

Référence de publication: 2008051233/3560/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

---

**Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Auction EquityCo S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated under the form of a société à responsabilité limitée by deed of the undersigned notary dated 11 September 2006, published in the Mémorial C n ° 2029 of 28 October 2006, the articles of incorporation of which have last been amended by deed of the undersigned notary, dated 23 July 2007, not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.579, (the "Company").

The meeting is declared open with M<sup>e</sup> Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary M<sup>e</sup> Julien Comet, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Emilie Stil, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To increase the capital of the Company by an amount of twenty-three thousand three hundred sixty-six point fifty-two pounds sterling (GBP 23,366.52) so as to raise it from its current amount of four million six hundred fifty-four thousand nine hundred twenty-eight point eighty-eight pounds sterling (GBP 4,654,928.88) to an amount of four million six hundred seventy eight thousand two hundred ninety five point forty pounds sterling (GBP 4,678,295.40).

2. To issue one thousand three hundred eighty-one (1,381) new class A ordinary shares, each with a nominal value of sixteen point ninety-two pounds sterling (GBP 16.92), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To acknowledge the waiver by all existing shareholders of their preferential subscription rights.

4. To accept the subscription of the one thousand three hundred eighty-one (1,381) new class A ordinary shares, each with a nominal value of sixteen point ninety-two pounds sterling (GBP 16.92), by Mr. Duncan Emery and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares by a contribution in cash together with a share premium in an aggregate amount of seventy-nine thousand six hundred thirty-three point forty-eight pounds sterling (GBP 79,633.48) and to allocate these newly issued shares to Mr. Duncan Emery, in consideration for his contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4 of this agenda.

6. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and have knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation took unanimously the following resolutions:

*First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the capital of the Company by an amount of twenty-three thousand three hundred sixty-six point fifty-two pounds sterling (GBP 23,366.52) so as to raise it from its current amount of four million six hundred fifty-four thousand nine hundred twenty-eight point eighty-eight pounds sterling (GBP 4,654,928.88) to an amount of four million six hundred seventy-eight thousand two hundred ninety-five point forty pounds sterling (GBP 4,678,295.40).

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue one thousand three hundred eighty-one (1,381) new class A ordinary shares, each with a nominal value of sixteen point ninety-two pounds sterling (GBP 16.92), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

#### *Third Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the waiver by all existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights.

#### *Subscription*

There now appeared M<sup>e</sup> Nicolas Gauzès, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr. Duncan Emery,

by virtue of a proxy given on 6 December 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Duncan Emery, for one thousand three hundred eighty-one (1,381) new class A ordinary shares, each with a nominal value of sixteen point ninety-two pounds sterling (GBP 16.92), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares together with a share premium in an aggregate amount of seventy-nine thousand six hundred thirty-three point forty-eight pounds sterling (GBP 79,633.48) by a contribution in cash.

The person appearing declared, and the general meeting of shareholders recognised, that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred three thousand pounds sterling (GBP 103,000) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand three hundred eighty-one (1,381) new class A ordinary shares to Mr Duncan Emery.

#### *Fourth Resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will from now on be read as follows:

" **Art. 5. Capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is fixed at four million six hundred seventy-eight thousand two hundred ninety-five point forty pounds sterling (GBP 4,678,295.40) divided into two hundred twenty eight thousand eight hundred fifty seven (228,857) class A ordinary shares (the "A Ordinary Shares"), forty-one thousand five hundred twenty-nine (41,529) class B ordinary shares (the "B Ordinary Shares") and six thousand one hundred nine (6,109) class C ordinary shares (the "C Ordinary Shares"), with a nominal value of sixteen point ninety-two pounds sterling (GBP 16.92) each, all of which are fully paid up.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Pardevant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Auction EquityCo S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 septembre 2006, publiée au Mémorial C sous le numéro N ° 2029 du 28 octobre 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 23 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119579, (la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Julien Comet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire désigne comme scrutateur Maître Emilie Stil, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt trois mille trois cent soixante six virgule cinquante deux livres sterling (GBP 23.366,52) de manière à le porter de son montant actuel de quatre millions six cent cinquante quatre mille neuf cent vingt huit virgule quatre vingt huit livres sterling (GBP 4.654.928,88) à un montant de quatre millions six cent soixante dix huit mille deux cent quatre vingt quinze virgule quarante livres sterling (GBP 4.678.295,40).

2 Émission de mille trois cent quatre vingt une (1.381) nouvelles actions ordinaires de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de seize virgule quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 16,92), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

3 Renonciation par tous les actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

4 Acceptation de la souscription des mille trois cent quatre vingt une (1.381) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de seize virgule quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 16,92), par M. Duncan Emery, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions par un apport en numéraire avec une prime d'émission d'un montant de soixante dix neuf mille six cent trente trois virgule quarante huit livres sterling (GBP 79.633,48) et attribution des nouvelles actions à M. Duncan Emery en contrepartie de son apport en numéraire et reconnaissance de l'effectivité de l'augmentation de capital.

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 4.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale a adopté, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt trois mille trois cent soixante six virgule cinquante deux livres sterling (GBP 23.366,52) de manière à le porter de son montant actuel de quatre millions six cent cinquante quatre mille neuf cent vingt huit virgule quatre vingt huit livres sterling (GBP 4.654.928,88) à un montant de quatre millions six cent soixante dix huit mille deux cent quatre vingt quinze virgule quarante livres sterling (GBP 4.678.295,40).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre mille trois cent quatre vingt une (1.381) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de seize virgule quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 16,92), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre acte de la renonciation par tous les actionnaires de la Société de leurs droits préférentiels de souscription.

#### *Souscription*

Est ensuite intervenue Maître Nicolas Gauzès, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Duncan Emery, en vertu d'une procuration datée du 6 décembre 2007.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Duncan Emery, les mille trois cent quatre vingt une (1.381) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de seize virgule quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 16,92), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix-neuf mille six cent trente trois virgule quarante huit livres sterling (GBP 79.633,48) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'assemblée générale extraordinaire a reconnu que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en numéraire et que la somme de cent trois mille livres sterling (GBP 103.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les mille trois cent quatre vingt une (1.381) nouvelles actions ordinaires de catégorie A à Monsieur Duncan Emery.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions six cent soixante dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze virgule quarante livres sterling (GBP 4.678.295,40) représenté par deux cent vingt-huit mille huit cent cinquante-sept (228.857) actions ordinaires de catégorie A ("Actions Ordinaires A"), quarante et un mille cinq cent vingt-neuf (41.529) actions ordinaires de catégorie B ("Actions Ordinaires B") et six mille cent neuf (6.109) actions ordinaires de catégorie C ("Actions Ordinaires C"), ayant une valeur nominale de seize virgule quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 16,92)."

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à trois mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, J. COMET, E. STIL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15800. - Reçu mille quatre cent trente-trois Euros dix Cents (1% de 143.310,13 = 1.433,10.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008051433/239/191.

(080056520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**LOGISTIS II Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.335.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.606.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Sonia Almeida, employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of the Sole Manager of the Company, pursuant to resolutions of the Sole Manager dated February 11, 2008.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 19 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 148 dated 12 February 2003, page 7069 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606.

2. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 27 February 2003, resolving, among other things, to increase the share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) to an amount of one hundred and ten thousand Euro (€ 110,000), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1012 dated 1 October 2003, page 48540;

- a notarial deed dated 11 June 2003, enacting an increase of the share capital of the Company from one hundred and ten thousand Euro (€ 110,000.-) to an amount of one million six hundred and ten thousand Euro (€ 1,610,000.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1012 dated 1 October 2003, page 48551;

- a notarial deed dated 18 December 2003, enacting an increase of the share capital of the Company from one million six hundred and ten thousand Euro (€ 1,610,000) to an amount of seven million one hundred and two thousand five hundred Euro (€ 7,102,500), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 151 dated 5 February 2004, page 7231;

- a notarial deed dated 26 February 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from seven million one hundred and two thousand five hundred Euro (€ 7,102,500) to an amount of eight million two hundred and two thousand five hundred Euro (€ 8,202,500), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 628 dated 18 June 2004, page 30115;

- a notarial deed dated 6 April 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from eight million two hundred and two thousand five hundred Euro (€ 8,202,500) to an amount of thirteen million nine hundred and forty six thousand five hundred Euro (€ 13,946,500), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 396 dated 29 April 2005, page 19003;

- a notarial deed dated 7 July 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from thirteen million nine hundred and forty six thousand five hundred Euro (€ 13,946,500) to an amount of seventeen million one hundred and eighty two thousand three hundred Euro (€ 17,182,300), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 383 dated 27 April 2005, page 18336;

- a notarial deed dated 31 August 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from seventeen million one hundred and eighty two thousand three hundred Euro (€ 17,182,300) to an amount of nineteen million four hundred and forty nine thousand four hundred Euro (€ 19,449,400), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 430 dated 10 May 2005, page 20602;

- a notarial deed dated 29 December 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from nineteen million four hundred and forty nine thousand four hundred Euro (€ 19,449,400) to an amount of nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (€ 19,980,000), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 459 dated 18 May 2005, page 21992;

- a notarial deed dated 28 June 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (€ 19,980,000) to an amount of twenty million five hundred and forty-nine thousand six hundred Euro (€ 20,549,600), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 136 dated 20 January 2006, page 6515;

- a notarial deed dated 29 September 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from twenty million five hundred and forty-nine thousand six hundred Euro (€ 20,549,600) to an amount of twenty one million three hundred and thirty four thousand four hundred Euro (€ 21,334,400), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 725 dated 10 April 2006, page 34793;

- a notarial deed dated 9 February 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from twenty one million three hundred and thirty four thousand four hundred Euro (€ 21,334,400) to an amount of twenty-two million ninety-two thousand two hundred Euro (€ 22,092,200), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1336 dated July 11 2006, page 64085;

- a notarial deed dated 28 June 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from twenty two million ninety two thousand two hundred Euro (€ 22,092,200) to an amount of twenty-two million nine hundred twenty one thousand six hundred Euro (€ 22,921,600), and ), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2192 dated October 4,2007, page 105202; and

- a notarial deed dated October 10, 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from twenty-two million nine hundred twenty one thousand six hundred Euro (€ 22,921,600) to an amount of twenty-four million six hundred and sixty thousand nine hundred Euro (€ 24,660,900), and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. The share capital of the Company is fixed at twenty-four million six hundred and sixty thousand nine hundred Euro (€ 24,660,900) represented by two hundred thirty four thousand six hundred and nine (234,609) Class A Shares, and twelve thousand (12,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (€ 100).

4. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the "Shareholders Agreement"), has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of seventy-six million five hundred forty nine thousand one hundred Euro (€ 76,549,100) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 5 of the Articles.

5. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 5 of the Articles, which are as following:

"The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.



These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation, of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision."

6. In the resolutions taken on February 5, 2008, the Sole Manager of the Company decided the increase of the share capital of the Company with an amount of two million six hundred seventy four thousand one hundred Euro (€ 2,674,100), subject to the payment of a global share premium for an amount of twenty four million seventy three thousand two hundred Euro (€ 24,073,200), pursuant to article 5 of the Articles in order to raise it from its current amount of twenty-four million six hundred and sixty thousand nine hundred Euro (€ 24,660,900) to the amount of twenty seven thousand three hundred thirty five thousand Euro (€ 27,335,000), by creating and issuing twenty six thousand seven hundred and forty one (26,741) new Class A Shares (the "New A Shares") with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, having the same rights and obligations as the existing Class A Shares, in compliance with article 5 of the Articles.

7. The subscription and the paying-up of the New A Shares have been done by contribution in cash.

8. The Sole Manager has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Mrs Sonia Almeida, employee, residing in Luxembourg or
- Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg;

a power of attorney, with full power of substitution, to record the creation, issue and liberation of the New A Shares for an amount of two million six hundred seventy four thousand one hundred Euro (€ 2,674,100), subject to a global share premium of an amount of twenty four million seventy three thousand two hundred Euro (€ 24,073,200), that is to say for a total amount of twenty six million seven hundred forty seven thousand three hundred Euro (€ 26,747,300), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, to request the subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New A Shares to the subscribers and to do all things necessary to implement the foregoing.

9. The New A Shares have been fully subscribed for a total amount of twenty six million seven hundred forty seven thousand three hundred Euro (€ 26,747,300), corresponding to the liberation of the New A Shares for an amount of two million six hundred seventy four thousand one hundred Euro (€ 2,674,100) and to the payment of share premium of an amount of twenty four million seventy three thousand two hundred Euro (€ 24,073,200), by the shareholders of Class A of the Company, i.e.:

- SASU Logistis II SAS, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, F-75634 Paris, France, for six thousand one hundred thirty four (6,134) New A Shares for an amount of six hundred thirteen thousand four hundred Euro (€ 613,400), subject to a share premium of an amount of five million five hundred twenty one thousand three hundred Euro (€ 5,521,300);

- Union Mutualiste Retraite, having its registered office at 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris, Cedex 15, France, for three thousand six hundred and eighty (3,680) New A Shares for an amount of three hundred sixty eight thousand Euro (€ 368,000), subject to a share premium of an amount of three million three hundred and twelve thousand six hundred Euro (€ 3,312,600);

- IMMOWEST Beteiligungs GmbH, having its registered office at 2, Bankgasse, A-1010 Wien, Austria; for two thousand four hundred and fifty three (2,453) New A Shares for an amount of two hundred forty five thousand three hundred Euro (€ 245,300), subject to a share premium of an amount of two million two hundred and eight thousand six hundred Euro (€ 2,208,600);

- Aedes Investissement S.A., having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for two thousand four hundred and fifty three (2,453) New A Shares for an amount of two hundred forty five thousand three hundred Euro (€ 245,300), subject to a share premium of an amount of two million two hundred and eight thousand six hundred Euro (€ 2,208,600);

- Predica, having its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, France, for thousand eight hundred and forty (1,840) New A Shares for an amount of one hundred eighty four thousand Euro (€ 184,000), subject to a share premium of an amount of one million six hundred fifty six thousand three hundred Euro (€ 1,656,300);

- CNP Assurances having its registered office at 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, for four thousand two hundred ninety three (4,293) New A Shares for an amount of four hundred twenty nine thousand three hundred Euro (€ 429,300), subject to a share premium of an amount of three million eight hundred sixty four thousand nine hundred Euro (€ 3,864,900);

- Caisse d'Epargne de Provence Alpes Corse, having its registered office at place Estrangin Pastre BP 108, 13254 Marseille cedex 6, France, for one thousand four hundred seventy two (1,472) New A Shares for an amount of one hundred forty seven thousand two hundred Euro (€ 147,200), subject to a share premium of an amount of one million three hundred twenty five thousand one hundred Euro (€ 1,325,100);

- SCI FONCIERE 1, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, 75634 Paris - France, for one thousand three hundred forty nine (1,349) New A Shares for an amount of one hundred thirty four thousand nine hundred Euro (€ 134,900), subject to a share premium of an amount of one million two hundred and fourteen thousand six hundred Euro (€ 1,214,600);

- Caja de Ahorros de Castilla La Mancha, having its registered office at 20, parque de San Julian, 16001 Cuenca, Spain; for one thousand two hundred twenty seven (1,227) New A Shares for an amount of one hundred twenty two thousand seven hundred Euro (€ 122,700), subject to a share premium of an amount of one million one hundred four thousand four hundred Euro (€ 1,104,400);

- Ilmarinen, having its registered office at Porkkalankatu, 1, Helsinki, Finland; for one thousand two hundred twenty seven (1,227) New A Shares for an amount of one hundred twenty two thousand seven hundred Euro (€ 122,700), subject to a share premium of an amount of one million one hundred four thousand four hundred Euro (€ 1,104,400);

- Ipere Investing Malta Limited, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT 03, Malta, acting in its capacity as buyer of all the shares held in the Company by CFS Managed Property Limited, having its registered office at, 48 Martin Place, PO Box 3892 Sydney - NSW 2001 Australia, for six hundred and thirteen (613) New A Shares for an amount of sixty one thousand three hundred Euro (€ 61,300), subject to a share premium of an amount five hundred fifty two thousand four hundred Euro (€ 552,400).

10. The New A Shares have been fully paid up between the 5th October, 2006 and the 8th March, 2007 through contributions in cash as evidenced by the bank certificate, which shall remain attached to the present deed.

11. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New A Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

"The issued share capital of the Company is fixed at twenty seven million three hundred thirty five thousand Euro (€ 27,335,000), represented by two hundred sixty one thousand three hundred and fifty (261,350) Class A Shares, and twelve thousand (12,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euros (€100).

For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the "Shareholders Agreement"), the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of seventy three million eight hundred and seventy five thousand Euro (€ 73,875,000) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares.

The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation, of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one hundred forty thousand Euro (EUR 140,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Mme Sonia Almeida, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Gérant Unique de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Unique le 5 février 2008.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 148 du 12 février 2003, page 7069 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.606.

2. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises:

- en vertu d'une assemblée générale des Associées tenue le 27 février 2003, et portant, notamment, augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents Euro (12.500 €) à cent dix mille Euro (110.000 €), et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 du 1<sup>er</sup> octobre 2003, page 48540;

- aux termes d'un acte du 11 juin 2003 constatant une augmentation du capital social de cent dix mille Euro (110.000 €) à un million six cent dix mille Euro (1.610.000 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 du 1<sup>er</sup> octobre 2003, page 48551;

- aux termes d'un acte du 18 décembre 2003 constatant une augmentation du capital social d'un million six cent dix mille Euro (1.610.000 €) à sept millions cent deux mille cinq cents Euro (7.102.500 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 151 du 5 février 2004, page 7231;

- aux termes d'un acte du 26 février 2004 constatant une augmentation du capital social de sept millions cent deux mille cinq cents Euro (7.102.500 €) à huit millions deux cent deux mille cinq cents Euro (8.202.500 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 628 du 18 juin 2004, page 30115;

- aux termes d'un acte du 6 avril 2004 constatant une augmentation du capital social de huit millions deux cent deux mille cinq cents Euro (8.202.500 €) à treize millions neuf cent quarante-six mille cinq cents Euro (13.946.500 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 396 du 29 avril 2005, page 19003;

- aux termes d'un acte du 7 juillet 2004 constatant une augmentation du capital social de à treize millions neuf cent quarante-six mille cinq cents Euro (13.946.500 €) à dix-sept millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents Euro (17.182.300 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 383 du 27 avril 2005, page 18336;

- aux termes d'un acte du 31 août 2004 constatant une augmentation du capital social de dix-sept millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents Euro (17.182.300 €) à dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cents Euro (19.449.400 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 430 du 10 mai 2005, page 20602;

- aux termes d'un acte du 29 décembre 2004 constatant une augmentation du capital social de dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cents Euro (19.449.400 €) à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille Euro (19.980.000 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 459 du 18 mai 2005, page 21992;

- aux termes d'un acte du 28 juin 2005 constatant une augmentation du capital social de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille Euro (19.980.000 €) à vingt millions cinq cent quarante-neuf mille six cents Euro (20.549.600 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 136 du 20 janvier 2006, page 6515;

- aux termes d'un acte du 29 septembre 2005 constatant une augmentation du capital social de vingt millions cinq cent quarante-neuf mille six cents Euro (20.549.600 €) à vingt et un millions trois cent trente quatre mille quatre cents Euro

(21.334.400 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 725 du 10 avril 2006 page 34793;

- aux termes d'un acte du 9 février 2006 constatant une augmentation du capital social de vingt et un millions trois cent trente quatre mille quatre cents Euro (21.334.400 €) à vingt-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cents Euro (22.092.200 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1336 du 11 juillet 2006 page 64085;

- aux termes d'un acte du 28 juin 2006 constatant une augmentation du capital social de vingt-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cents Euro (22.092.200 €) à vingt-deux millions neuf cent vingt et un mille six cents Euro (22.921.600 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2192 du 4 octobre 2007 page 105202; et

- aux termes d'un acte du 10 octobre 2006 constatant une augmentation du capital social de vingt-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cents Euro (22.092.200 €) à vingt-deux millions neuf cent vingt et un mille six cents Euro (22.921.600 €), en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-quatre millions six cent soixante mille neuf cents Euro (24.660.900 €), représenté par deux cent dix-sept mille deux cent seize (234.609) Parts Sociales de Classe A et douze mille (12.000) Parts Sociales de Classe B; chacune, ayant une valeur nominale de cent Euro (100 €).

4. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de soixante seize millions cinq cent quarante neuf mille cent Euro (76.549.100 €), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes, et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts, en tenant compte que:

«Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

6. Dans les résolutions prises le 5 février 2008, le Gérant Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions six cent soixante-quatorze mille cent Euro (2.674.100 €), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de vingt-quatre millions soixante-treize mille deux cent Euro (24.073.200 €), suivant l'article 5 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de vingt-quatre millions six cent soixante mille neuf cents Euro (24.660.900 €) à vingt-sept millions trois cent trente cinq mille Euro (27.335.000 €), par création et émission de vingt-six mille sept cent quarante-et-une (26.741) nouvelles Parts Sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts A») avec une valeur nominale de cent Euro (100 €) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes de Classe A, conformément à l'article 5 des Statuts.

7. La souscription et le paiement des Nouvelles Parts A ont été faits par apport en numéraire.

8. Le Gérant Unique a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à

- Madame, Sonia Almeida, employée privée, demeurant à Luxembourg, et

- Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg;

avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de la création, émission et libération des Nouvelles Parts A pour un montant deux millions six cent soixante-quatorze mille cent Euro (2.674.100 €), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de vingt-quatre millions soixante-treize mille deux cent Euro (24,073,200 €), soit un montant total de vingt-six millions sept cent quarante sept mille trois cents Euro (26.747.300 €), de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Parts A aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en œuvre de ce qui précède.

9. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement souscrites pour un montant total de vingt-six millions sept cent quarante sept mille trois cents Euro (26.747.300 €), correspondant à la libération des Nouvelles Parts A à concurrence de deux millions six cent soixante-quatorze mille cent Euro (2.674.100 €) et au paiement de la prime d'émission pour un montant de vingt-quatre millions soixante-treize mille deux cent Euro (24,073,200 €), par les associés de Classe A de la Société, soit:

- SASU Logistis II SAS, ayant son siège social au 12-20, rue Fernand Braudel, 75013 Paris, France, à concurrence de six mille cent trente quatre (6.134) Nouvelles Parts A pour un montant de six cent treize mille quatre cents Euro (613.400 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq millions cinq cent vingt-et-un mille trois cents Euro (5.521.300 €);

- Union Mutualiste Retraite, ayant son siège social au 3, Square Max- Hymans, F-75748 Paris, Cedex 15, France, à concurrence de trois mille six cent quatre-vingt (3.680) Nouvelles Parts A pour un montant de trois cent soixante huit mille Euro (368.000 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois million trois cent douze mille six cent Euro (3.312.600 €);

- IMMOWEST Beteiligungs GmbH, ayant son siège social au 2, Bankgasse, A-1010 Vienne Autriche; à concurrence de deux mille quatre cent cinquante trois (2.453) Nouvelles Parts A pour un montant de deux cent quarante-cinq mille trois cents Euro (245.300 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions deux cent huit mille six cents Euro (2.208.600 €);

- Aedes Investissement S.A., ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à concurrence de deux mille quatre cent cinquante trois (2.453) Nouvelles Parts A pour un montant de deux cent quarante-cinq mille trois cents Euro (245.300 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions deux cent huit mille six cents Euro (2.208.600 €);

- Predica, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, France, à concurrence de à concurrence de mille huit cent quarante (1.840) Nouvelles Parts A pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille Euro (184.000 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million six cent cinquante six mille trois cents Euro (1.656.300 €);

- CNP Assurances ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, à concurrence de quatre mille deux cent quatre-vingt-treize (4.293) Nouvelles Parts A pour un montant de quatre cent vingt neuf mille trois cents Euro (429.300 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions huit cent soixante quatre mille neuf cents Euro (3.864.900 €);

- Caisse d'Épargne de Provence Alpes Corse, ayant son siège social au place Estrangin Pastre BP 108, 13254 Marseille cedex 6, France, à concurrence de mille quatre cent soixante-douze (1.472) Nouvelles Parts A pour un montant de cent quarante sept mille deux cents Euro (147.200 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million trois cent vingt-cinq mille cent Euro (1.325.100 €);

- SCI FONCIERE 1, société civile immobilière, ayant son siège social au 12-20, rue Fernand Braudel, 75013 Paris - France, à concurrence de mille trois cent quarante-neuf (1.349) Nouvelles Parts A pour un montant de cent trente quatre mille neuf cents Euro (134.900 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million deux cent quatorze mille six cents Euro (1.214.600 €);

- Caja de Ahorros de Castilla La Mancha, ayant son siège social au 20, parque de San Julian, 16001 Cuenca, Espagne; à concurrence de mille deux cent vingt-sept (1.227) Nouvelles Parts A pour un montant de cent vingt-deux mille sept cents Euro (122.700 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million cent quatre mille quatre cents Euro (1.104.400 €);

- Ilmarinen, ayant son siège social au Porkkalankatu, 1, Helsinki, Finlande; à concurrence de mille deux cent vingt-sept (1.227) Nouvelles Parts A pour un montant de cent vingt-deux mille sept cents Euro (122.700 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million cent quatre mille quatre cents Euro (1.104.400 €);

- Ipere Investing Malta Limited, ayant son siège social au 167 Merchants Street, La Vallette VLT 03, Malte, agissant en qualité d'acquéreur de l'ensemble des parts sociales détenues dans la Société par CFS Managed Property Limited, ayant son siège social au, 48 Martin Place, PO Box 3892 Sydney - NSW 2001 Australie, à concurrence de six cent treize (613) Nouvelles Parts A pour un montant de soixante et un mille trois cents Euro (61.300 €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent cinquante deux mille quatre cent Euro (552.400 €).

10. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement libérées par apport en numéraire entre le 5 octobre 2006 et le 8 mars 2007, tel que documenté par le certificat bancaire qui restera annexé aux présentes.

11. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts A ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte.

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-sept millions trois cent trente cinq mille Euro (27.335.000 €), représenté par deux cent soixante et un mille trois cent cinquante (261.350) Parts Sociales de Classe A et douze mille (12.000) Parts Sociales de Classe B. Chacune a une valeur nominale de cent Euro (100 €).

Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de soixante treize millions huit cent soixante quinze mille Euro (73.875.000 €), pour émettre de nouvelles Parts de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A existantes.

Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de cent quarante mille Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2008. Relation: LAC/2008/7769. — Reçu cent trente-trois mille sept cent trente-six euros et cinquante cents (133.736,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042524/211/430.

(080046058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Orbi Medic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.995.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052162/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Famil Construc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 84.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008052547/242/13.

(080057412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Famil Promo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 108.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008052548/242/12.

(080057391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Imagination Media Broadcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.991.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 07 mars 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 15 avril 2008.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2008052555/225/12.

(080057830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Bornong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3620 Kayl, 90, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 106.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2008052557/7851/11.  
(080057867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**CBHM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 112.447.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CBHM S.A.", avec siège social à L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Remich, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 472 du 4 mars 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.447.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Luxembourg vers Alzingen; fixation de la nouvelle adresse;
2. Modification de l'article 1<sup>er</sup>, second alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à Alzingen, à l'adresse suivante: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le second aliéna de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. second alinéa.** Le siège social est établi à Alzingen."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.



Signé: J. Faber, S. Lemoye, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, LAC/2008/11496. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008052344/227/51.

(080057936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.585.

Im Jahr zweitausendundacht, den fünfundzwanzigsten März um 17.00 Uhr,  
vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteiligners der Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l. gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, gegründet am 5. März 2007 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), N ° 660 am 20. April 2007 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B 125585.

Der alleinige Anteilseigner Stichting Tat Saxoniae wird vertreten durch Martin Hermanns-Couturier, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

I. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*1. Satzungsänderung*

Die Gesellschaft ändert ihren Verwaltungssitz. Zu diesem Zweck wird die folgende Änderung des Artikels 3 der Satzung durchgeführt:

Streichung des Wortes "Hesperange" und Einfügung des Wortes "Luxemburg", so dass die Neufassung des Artikels 3 wie folgt zu lesen ist:

**Art. 3. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann zu jeder Zeit, durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, in irgend eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer(s) innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, in Luxemburg und im Ausland, Vertretungen und Zweigniederlassungen zu eröffnen.

*2. Adressänderung*

Der Gesellschaftssitz wird nach 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg verlegt.

II. Es werden folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft ändert ihren Verwaltungssitz. Zu diesem Zweck wird die folgende Änderung des Artikels 3 der Satzung vorgenommen:

Streichung des Wortes "Hesperange" und Einfügung des Wortes "Luxemburg", so dass die Neufassung des Artikel 3 wie folgt zu lesen ist:

**Art. 3. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann zu jeder Zeit, durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, in irgend eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer(s) innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, in Luxemburg und im Ausland, Vertretungen und Zweigniederlassungen zu eröffnen.

*Zweiter Beschluss*

Der Gesellschaftssitz wird nach 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg verlegt.  
Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.  
Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HERMANN-COUTURIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2008. Relation: LAC/2008/13352. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. April 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052176/242/57.

(080057557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Système de Développement Européen S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.774.

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SYSTEME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 38.774, constituée suivant acte notarié, en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 de 1991, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 7 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 10 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Liliane Freichel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'objet social de Holding 1929 en Soparfi et modification afférente de l'article 2 des statuts, ainsi que de l'article 1<sup>er</sup> et 11 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

L'article 1<sup>er</sup> des statuts, alinéa premier et l'article 11 des statuts sont modifiés en conséquence comme suit:

" **Art. 1. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SYSTEME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A.".

" **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY, L. FREICHEL, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, Relation: LAC/2008/13616. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052178/242/73.

(080057501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Stanislas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.613.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052172/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**SPX Luxembourg Holding Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.747.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 25 mars 2008*

En date du 25 mars 2008, l'Associé Unique de SPX Luxembourg Holding Company S.à.r.l ( «la société» ) a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Mattia Danese en qualité de gérant B de la société avec effet immédiat;

- De nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1<sup>er</sup> mars 1969 à Hengelo (0), Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008052193/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Multiplex Holding (NCC) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.583.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Multiplex Malta (NCC) Limited, with registered office at 171, Old Bakery Street, M-VLT 1455 Valetta and registered with the Register of Companies of Malta under number C 41367, hereby represented by Mr Frank WALENTA, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12th, 2008.

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Multiplex Holding (NCC) S. à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.583 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Shareholders of the Company. The Company was incorporated by deed of the undersigned notary, on May 11th, 2007, published under N<sup>o</sup> 1529 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 23rd, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 25th, 2007, published under number N<sup>o</sup> 2987 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 22nd, 2007.

The sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the company into "Brookfield Holding (NCC) S. à r.l.", with effect from March 17th, 2008;
2. Decision to change the articles of association with respect to the change of the name;
3. Miscellaneous.

III. that the sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "Multiplex Holding (NCC) S. à r.l." into "Brookfield Holding (NCC) S. à r.l.", with effect from March 17th, 2008.

*Second resolution*

The general meeting decides subsequently to amend the article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of Brookfield Holding (NCC) S. à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present Articles of association (the Articles)."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the general meeting incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Multiplex Malta (NCC) Limited, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, M-VLT 1455 Valetta et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 41367, ici représentée par Monsieur Frank WALENTA, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire agissant au nom de l'Associé et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé se présente dans sa capacité d'Associé Unique de Multiplex Holding (NCC) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.583 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la Société. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 11 mai 2007, publié au N ° 1529 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2007, publié au N ° 2987 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 décembre 2007.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 12.500 (cent mille et cinq cent Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement du nom de la société en «Brookfield Holding (NCC) S. à r.l.», avec effet au 17 mars 2008;
2. Décision de modifier les statuts de la Société suite au changement de nom;
3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de «Multiplex Holding (NCC) S. à r.l.» en «Brookfield Holding (NCC) S. à r.l.», avec effet au 17 mars 2008.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Brookfield Holding (NCC) S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente assemblée générale est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Walenta et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 mars 2008, LAC/2008/12085. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008052198/5770/105.

(080057556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. JPMorgan GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008052582/239/13.

(080057193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Commerc' Printing S.A., Société Anonyme,  
(anc. Gerard Klopp S.A.).**

Siège social: L-3378 Livange, 19, route de Bettembourg, Zone Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 43.186.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 07.03.2008 que les mandats des administrateurs et administrateur-délégué sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Le conseil se compose par:

- Monsieur Gérard KLOPP, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à F-57100 Thionville, 79, rue de Longwy

- Monsieur Pierre-Nicolas KLOPP, administrateur, demeurant à F-57000 Metz, 35, rue Kellermann

- Madame Sophie KLOPP, administrateur, demeurant à F-57440 Algrange, 3, chemin de la Promenade

La société Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire Becker et Cahen & Associés, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052607/7262/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Ipotek Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.469.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008052561/5770/12.

(080057601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Brookfield (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

---

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008052562/5770/12.

(080057586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**J.H.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 124.822.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2008051455/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04978. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

---

**Walk 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.762.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 avril 2008.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2008052583/4917/12.

(080057876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Specialty Chemicals Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.588.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008052584/5770/12.

(080057641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**The ABBEYHALL TRUST COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme  
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 28.294.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47796 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008052585/211/12.

(080057806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.868.

In the year two thousand and eight, on the first day of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of September 19, 2007, published in the Mémorial C, n ° 2382 of October 23, 2007, page 114.290, and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B 131.868. The articles of incorporation have been amended following a deed of the undersigned notary of 26 March 2008 and 27 March 2008, not yet published.

The meeting is declared open at 10.30 a.m. with Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Bob Rivollier, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To create a new class of shares being the Class D shares, having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

2. To increase the corporate capital by an amount of two million nine hundred fifty-five thousand six hundred sixty-nine United States Dollars (USD 2,955,669.-) so as to raise it from its present amount of eight million six hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-nine United States Dollars (USD 8,688,679.-) to eleven million six hundred forty-four thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 11,644,348.-).

3. To issue two million nine hundred fifty-five thousand six hundred sixty-nine (2,955,669) new Class D shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

4. To accept subscription for these new Class D shares, with payment of a share premium, by Baker Hughes Holdings II B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Westblaak 89, 3012 KG Rotterdam, The Netherlands, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of Baker Hughes Holdings II B.V.

5. To approve not to repay share capital and share premium within twelve (12) months following the contribution of all assets and liabilities as adopted under item 4) above.

6. To amend the articles of incorporation so as to reflect the resolutions adopted under items 1) to 5).

7. To allocate an amount of one million one hundred sixty-four thousand four hundred thirty-five United States Dollars (USD 1,164,435) out of share premium to the legal reserve.

8. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.



(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and with the consent of the Manager, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to create a new class of shares being Class D shares, with the rights and privileges resulting of the subsequent amendments of the articles of incorporation of the Company.

*Second resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of two million nine hundred fifty-five thousand six hundred sixty-nine United States Dollars (USD 2,955,669.-) so as to raise it from its present amount of eight million six hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-nine United States Dollars (USD 8,688,679.-) to eleven million six hundred forty-four thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 11,644,348.-).

*Third resolution*

The general meeting resolved to issue two million nine hundred fifty-five thousand six hundred sixty-nine (2,955,669) new Class D shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

*Subscription - Payment*

There now appeared Laurent Schummer, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Baker Hughes Holdings II B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Westblaak 89, 3012 KG Rotterdam, The Netherlands, by virtue of the proxy as referred under (ii) hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Baker Hughes Holdings II B.V., for two million nine hundred fifty-five thousand six hundred sixty-nine (2,955,669) Class D shares and to make payment in full for each such new shares thus subscribed by a contribution in kind consisting of all its assets and all the liabilities, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever, (the "Assets and Liabilities").

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of two billion nine hundred fifty-five million six hundred sixty-nine thousand four hundred thirty-one United States Dollars (USD 2,955,669,431.-)

Proof of the ownership by Baker Hughes Holdings II B.V. of the ownership of all the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

Baker Hughes Holdings II B.V. declared that its contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

Baker Hughes Holdings II B.V. further stated that a report has been drawn up by Ernst & YoungTax Advisory Services, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, and signed by Mrs Karen WAUTERS on 1 April 2008, wherein its contribution so contributed is described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to 2,955,669 new class D shares with a nominal value of USD 1 each, to be issued with total related share premium of USD 2,952,713,762.-, hence total consideration amounting to USD 2,955,669,431.-."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscriptions and payment including the share premium by the subscribers and to allot the new Class D shares to Baker Hughes Holdings II B.V. as stated below:

Shareholders	subscribed and paid-in capital (USD)	number of shares	Share premium (USD)
1) Baker Hughes Holdings II B.V. . . . . .	2,955,669.-	2,955,669	2,952,713,762.-
		Class D Shares	
Total: . . . . .	2,955,669.-		2,952,713,762.-

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to approve not to repay share capital and share premium paid in pursuant to the above resolution within twelve (12) months following the above contribution of all assets and liabilities as adopted in the second resolution.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, and in order to define the rights and obligations of the Class A, Class B, Class C and Class D shares, the general meeting resolved to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

(a) Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at eleven million six hundred forty-four thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 11,644,348.-) divided into one million four hundred thirty-four thousand seventy-one (1,434,071) Class A shares, which shall be held by the limited partners, one (1) Class B share which shall be held by the general partner in representation of its unlimited partnership interest, seven million two hundred fifty-four thousand six hundred seven (7,254,607) Class C shares which shall be held by the limited partners and two million nine hundred fifty-five thousand six hundred sixty-nine (2,955,669) Class D shares, which shall be held by the limited partners with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

(b) Article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

" **Art. 6. Shares. (first paragraph).** The Class A shares, the Class B shares, the Class C and the Class D shares will be in registered form only."

(c) Article 33, fourth paragraph, of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

" **Art. 33. Appropriation of Profits. (fourth paragraph).** In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, Class A shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than three per cent (3 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company, Class B shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than two point seventy-five per cent (2.75 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company, Class C shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than two point five per cent (2.5 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company and Class D shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than two point twenty-five per cent (2.25 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company. Any additional dividend distributions to the shareholders for such year shall be made in such amounts as are agreed to by the shareholders."

(e) Article 34, third paragraph, of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

" **Art. 34. Dissolution, Liquidation. (third paragraph).** After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of each class of shares respectively in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

*Sixth resolution*

The general meeting resolved to allocate an amount of one million one hundred sixty-four thousand four hundred thirty-five United States Dollars (USD 1,164,435) out of share premium to the legal reserve.

*Expenses*

Insofar as the contributions in kind by Baker Hughes Holdings II B.V. result in Baker Hughes Holdings II B.V., a company with registered office in the European Union, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 Septembre 2007, publié au Mémorial C, n ° 2382 du 23 octobre 2007, page 114.290, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-131.868. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné le 26 mars 2008 et 27 mars 2008, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Bob Rivollier, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rebecca Unverzagt, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions, les actions de Catégorie D, ayant les droits et obligations spécifiques attachés par les statuts suivant leur modification.

2. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent soixante-neuf dollars US (USD 2.955.669,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de huit million six cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf dollars US (USD 8.688.679,-) à un montant de onze million six cent quarante-quatre mille trois cent quarante-huit dollars US (USD 11.644.348,-).

3. Émission de deux millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent soixante-neuf (2.955.669) nouvelles actions de Catégorie D ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-).

4. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions de Catégorie D, avec paiement d'une prime d'émission, par Baker Hughes Holdings II B.V., une société régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Westblaak 89, 3012 KG Rotterdam, Pays-Bas, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, à chaque fois, par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de Baker Hughes Holdings II B.V.

5. Acceptation de ne pas rembourser le capital social et la prime d'émission pendant les douze (12) mois qui suivent l'apport de tout les actifs et passifs tel que adoptée sous le point 4.

6. Modification des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 5).

7. Allocation d'un montant de un million cent soixante-quatre mille quatre cent trente-cinq dollar US (USD 1.164.435,-) de la prime d'émission à la réserve légale.

8. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré et avec le consentement de l'associé-commandité gérant, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de créer une nouvelle catégorie d'actions, les actions de catégorie D, ayant les droits et privilèges résultant des modifications des statuts de la Société subséquentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent soixante-neuf dollars US (USD 2.955.669,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de huit millions six cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf dollars US (USD 8.688.679,-) à un montant de onze millions six cent quarante-quatre mille trois cent quarante-huit dollars US (USD 11.644.348,-).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre deux millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent soixante-neuf (2.955.669) nouvelles actions de Catégorie D et ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-).

### Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Laurent Schummer, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Baker Hughes Holdings II B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Westblaak 89, 3012 KG Rotterdam, Pays-Bas, en vertu de la procuration mentionnée au (ii) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Baker Hughes Holdings II B.V. deux millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent soixante-neuf (2.955.669) actions de Catégorie D et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs, connus ou non-connus, qui sont apportés avec tout les droits, titres, engagements et obligations connus ou non-connus, qui peuvent ou pourront être incluses à celles-ci de quelconque manière, (les "Actifs et Passifs").

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de deux milliards neuf cent cinquante-cinq millions six cent soixante-neuf mille quatre cent trente et un dollars US (USD 2.955.669.431,-).

La preuve de la propriété par Baker Hughes Holdings II B.V. de tous les Actifs et Passifs a été rapportée au notaire soussigné.

Baker Hughes Holdings II B.V. a déclaré encore que ces apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la Société.

Baker Hughes Holdings II B.V. a déclaré qu'un rapport a été établi par Ernst & Young Tax Advisory Services, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, et signé par Madame Karen WAUTERS en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué.

Le comparant a produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

"Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 2.955.669 nouvelles actions de catégorie D d'une valeur nominale de USD 1 chacune, à être émises avec une prime d'émission totale s'élevant à USD 2.952.713.762,-, en conséquence un paiement total de USD 2.955.669.431,-."

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations incluant la prime d'émission et d'attribuer les nouvelles actions de Catégorie D à Baker Hughes Holdings II B.V. conformément aux indications ci-dessous.

Actionnaire	capital souscrit et libéré (USD)	nombre d'actions et catégories d'actions	Prime d'émission (USD)
Baker Hughes Holdings II B.V. . . . . .	2.955.669,-	2.955.669 actions de Catégorie D	2.952.713.672,-
Total: . . . . .	2.955.669,-		2.952.713.672,-

### Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter de ne pas rembourser de capital social ni de prime d'émission libéré intégralement suivant la résolution ci-dessus pendant les douze (12) mois qui suivent l'apport ci-dessus de tout les actifs et passifs tel que adoptée dans le cadre de la troisième résolution.

### Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les statuts de la Société comme suit:

(a) L'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. (Premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à onze millions six cent quarante-quatre mille trois cent quarante-huit dollars US (USD 11.644.348,-) divisé en un million quatre cent trente-quatre mille soixante-et-onze (1,434,071) actions de Catégorie A, qui seront détenues par les associés-commanditaires, et une (1) action de Catégorie B qui sera détenue par l'associé-commandité en représentation de son intérêt d'associé-commandité, sept millions deux cent cinquante-quatre mille six cent sept (7.254.607) actions de Catégorie C, qui seront détenues par les associés-commanditaires et deux millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent soixante-neuf (2.955.669) actions de Catégorie D, qui seront détenues par les associés-commanditaires, chaque action ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) et chaque action étant entièrement libérée."

(b) L'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Forme des actions. (premier alinéa).** Les actions de Catégorie A, les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C et les actions de Catégorie D sont et resteront nominatives. "

(c) L'article 33, quatrième alinéa, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 33. Affectation des bénéfices. (quatrième alinéa).** Pour toute année où la Société dispose de fonds disponibles suffisants pour procéder à une distribution, pris sur les bénéfices nets ou les réserves disponibles, y compris le compte

de prime d'émission, tout actionnaire de Catégorie A aura le droit de recevoir des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire, tout actionnaire de Catégorie B aura le droit de recevoir des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à deux virgule soixante-quinze pour cent (2,75 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire, tout actionnaire de Catégorie C aura le droit de recevoir des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à deux virgule cinq pour cent (2,5 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire et tout actionnaire de Catégorie D aura le droit de recevoir des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à deux virgule vingt-cinq pour cent (2,25 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire. Toute distribution de dividendes supplémentaires pour une telle année sera faite pour des montants tels que convenus par les actionnaires. "

(e) L'article 34, troisième alinéa, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante

" **Art. 34. Dissolution, liquidation. (troisième alinéa).** Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de chaque catégorie d'action respectivement conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'allouer un montant de un million cent soixante-quatre mille quatre cent trente-cinq dollars US (USD 1.164.435) de la prime d'émission à la réserve légale.

#### *Évaluation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature par Baker Hughes Holdings II B.V. résulte en Baker Hughes Holdings II B.V., une société ayant son siège social dans l'Union Européenne consiste en un apport, de la totalité de ses actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, B. RIVOLLIER, R. UNVERZAGT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2008. Relation: EAC/2008/4620. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008052241/239/302.

(080057271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

### **CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 93.176.

#### EXTRAIT

L'associé, CVC Capital Partners (Luxembourg) S.A. a changé sa forme juridique en société à responsabilité limitée suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 novembre 2004. Par conséquent la dénomination de l'associé est désormais CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à.r.l..

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008052611/8475/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05737. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

### **Côté Soleil S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7460 Prettingen, 5A, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg E 3.869.

#### — STATUTS

En date du 14 avril 2008, se sont réunies les parties suivantes:

1.- Madame Carole REIFFERS, fonctionnaire NAMSA, épouse de Monsieur Claude HOFFMANN, née à Luxembourg, le 25 juin 1963, demeurant à L-7460 PRETTINGEN, 5A, rue de la Montagne;

2.- Monsieur Claude HOFFMANN, promoteur immobilier, né à Esch/Alzette, le 30 septembre 1960, demeurant à L-7460 PRETTINGEN, 5A, rue de la Montagne;

3.- Monsieur Jesse HOFFMANN, enfant mineur des comparants sub1 et sub2, lycéen, né à Luxembourg, le 21 juillet 1990, demeurant à L-7460 PRETTINGEN, 5A, rue de la Montagne;

4.- Mademoiselle Caylee HOFFMANN, enfant mineur des comparants sub1 et sub2, lycéenne, née à Luxembourg, le 29 août 1995, demeurant à L-7460 PRETTINGEN, 5A, rue de la Montagne;

5.- Mademoiselle Sharleen HOFFMANN, enfant mineur des comparants sub1 et sub2, élève, née à Luxembourg, le 16 septembre 1997, demeurant à L-7460 PRETTINGEN, 5A, rue de la Montagne;

Lesquelles parties ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière de droit luxembourgeois qu'elles entendent constituer entre elles:

#### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les soussignés une société civile immobilière de droit luxembourgeois sous la dénomination «CÔTÉ SOLEIL S.C.I.»

**Art. 2.** La société a pour objet, pour son propre compte, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles, parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-duché de Luxembourg et/ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée de vingt (20) ans.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à PRETTINGEN.

#### **Titre II: Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à mille euros (1.000 EUR), divisé en cent (100) parts de dix euros (10 EUR) de valeur nominale chacune.

**Art. 6.** Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par tous les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et des nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa 5 qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposées par le cédant ou ses héritiers ou ayants-droits, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

### **Titre III: Assemblée générale des associés, Administration**

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines. La convocation se fait par voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions prises le soient à l'unanimité.

**Art. 12.** Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois quarts.

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois quarts.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le ou les gérants pourront convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois quarts des voix présentes.

**Art. 13.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants peuvent substituer dans leurs pouvoirs toute personne, même non associée.

La société sera valablement engagée par la signature d'un gérant, respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du ou des gérants, mais dans cette hypothèse, dans les limites de cette substitution.

Pour le cas où plus d'un gérant serait désigné par l'assemblée des actionnaires, chaque gérant pourra agir seul pour tout acte ou engagement d'une valeur inférieure à cinq mille euros (5.000 EUR).

Sans préjudice de l'alinéa 2 de l'article 13 des présents statuts, le ou les gérants pourront renoncer à tout droit de privilège du vendeur ou d'action résolutoire, avec ou sans constatation de paiement, consentir à toute mainlevée, avec ou sans constatation de paiement, passer tout acte de crédit à accorder à la société avec tout institut de crédit, consentir toute promesse d'hypothèque ou affectation hypothécaire sur les biens sociaux.

Toutefois, lorsque les tiers ont connaissance que les décisions du ou des gérants devront être préalablement autorisées par l'assemblée générale des associés, la société ne sera pas valablement engagé par les actes du ou des gérants.

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 15.** Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

**Art. 17.** La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au code civil luxembourgeois.

**Art. 18.** Les articles 1830 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération du capital social*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Madame Carole REIFFERS, prénommée, quarante sept parts sociales . . . . .	47
2. Monsieur Claude HOFFMANN, prénommé, quarante sept parts sociales . . . . .	47
3. Monsieur Jesse HOFFMANN, prénommé, deux parts sociales . . . . .	2
4. Mademoiselle Caylee HOFFMANN, prénommée, deux parts sociales . . . . .	2
5. Mademoiselle Sharleen HOFFMANN, prénommée, deux parts sociales . . . . .	2
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en espèces par un versement sur compte bancaire ouvert au nom de la société, de sorte que le montant de mille (1.000) euros se trouve d'ores-et-déjà à disposition de la société.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les prédicts associés se réunissant en assemblée générale, décident à l'unanimité des voix:

1.- de nommer gérants de la société, pour une durée indéterminée:

- Madame Carole REIFFERS, prénommée
- et Monsieur Claude HOFFMANN, prénommé,

2.- de fixer le siège social de la société au L-7460 PRETTINGEN, 5A, rue de la Montagne.

3.- et d'indiquer que vis à vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

#### *Déclaration*

Considérant le degré de parenté entre les comparants (le comparant subi, étant l'époux du comparant sub2. et les comparants sub1, et 2. étant les parents des comparants sub3, 4 et 5 ), la présente est à considérée comme société familiale suivant les dispositions de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé Prettingen, date qu'en tête des présentes.

Signé: JESSE HOFFMANN, CAYLEE HOFFMANN, SHARLENE HOFFMANN.

CLAUDE HOFFMANN / Signatures

*Représentant légal*

Référence de publication: 2008052593/8145/140.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06210. - Reçu 95,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080057696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

#### **Fidelity Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.226.

#### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte d'un jugement commercial rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 2<sup>ème</sup> section, en date du 14 mai 1999, que les opérations de liquidation de la société anonyme FIDELITY HOLDINGS S.A., ont été déclarées closes.



*Pour les liquidateurs*

M<sup>e</sup> Yvette HAMILIUS

Référence de publication: 2008052674/324/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05813. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

---

**Maristeph S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Le bilan au 31/12/1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008052676/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04640. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

---

**Altice Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.296.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

*Notaire*

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008052568/231/16.

(080057755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008052580/239/12.

(080057279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**SPF - Sierra Portugal, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Sierra Asset Management Luxembourg S.à.r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008052581/239/13.

(080057232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Presto Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 98.769.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2008.  
Henri BECK  
Notaire

Référence de publication: 2008052586/201/12.

(080057845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Rasselbock Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 136.586.

---

*Extrait des résolutions du 12 février 2008*

Monsieur Lennart STENKE (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède) ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut élu Administrateur-Délégué de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 03 mars 2008.  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008052610/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE), Société Coopérative.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 35.566.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMFIE  
Signatures

Référence de publication: 2008052595/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10064. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**E. Miroglio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 49.597.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008052588/202/12.

(080057358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**CVC Capital Partners Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.775,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

Monsieur Marteen Ruijs, gérant de la société susmentionnée, né le 10 Avril 1962 à Hampstead (Grande Bretagne) demeure professionnellement à l'adresse suivante: Suites 901-3, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008052613/8475/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05762. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.791.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR", a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Mrs Lorna ROS, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect

on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II.- Capital, shares**

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III.- Management**

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.** In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### Chapter IV.- General meeting of shareholders

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.** If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V.- Business year

**Art. 14. Business year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution Right of Shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### Chapter VI.- Liquidation

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

##### *Subscription - payment*

All the shares of the Company have been subscribed by "GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

##### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Michael O'SULLIVAN born on 9 October 1966 in Sydney, (Australia), residing at Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, (UK);
- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), residing Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgium);
- Mr Paul HUYGHE, born on 1 July 1970 in Eeklo (Belgium), residing Walenpotstraat 1/A, 3060 Bertem (Belgium);
- Ms Lorna ROS, born on 7 August 1972 in East Kilbride (Scotland) residing professionally at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

"GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Madame Lorna ROS, employée privée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> .- Forme, nom, siège social, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital, parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre II.- Gérance

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

**Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de Gérance.** En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.



Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.** S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

#### **Titre V.- Exercice social**

**Art. 14. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 15. Droit de distribution des parts.** Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

**Art. 16. Dissolution et liquidation.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

*Souscription - libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites par "GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l. SICAR", prénommée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael O'SULLIVAN, né le 9 octobre 1966 à Sydney (Australie), demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (Royaume Uni);
- Monsieur Daniel PEETERS, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);
- Monsieur Paul HUYGHE, né le 1<sup>er</sup> juillet 1970 à Eeklo (Belgique), demeurant Walenpotstraat 1/A, 3060 Berthem (Belgique) et
- Madame Lorna ROS, née le 7 août 1972 à East Kilbride (Ecosse), demeurant professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Monsieur Daniel PEETERS est nommé Président du Conseil de Gérance.

2- Le siège social de la Société est établi au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. ROS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 avril 2008. Relation: EAC/2008/4682. - Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008052131/239/399.

(080057240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Charade S.A.H, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.830.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 5 mai 1997*

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler pour un nouveau terme de six années le mandat des administrateurs à savoir:

- Maître Jim PENNING, avocat à la Cour, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue,
- Maître Philippe PENNING, avocat à la Cour, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue,
- Maître Pierre-Olivier WURTH, avocat à la Cour, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Il a été décidé à l'unanimité de nommer Monsieur René MORIS, expert-comptable, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon KAUFFMAN, comme commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Fränk ROLLINGER.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008052690/294/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04625. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

**CVC Capital Partners Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.452.

—  
EXTRAIT

L'associé, CVC Capital Partners (Luxembourg) S.A. a changé sa forme juridique en société à responsabilité limitée suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 novembre 2004. Par conséquent la dénomination de l'associé est désormais CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à.r.l..

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008052612/8475/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05767. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**World-House-Invest-Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.372.

—  
Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "WORLD-HOUSE-INVEST-EUROPE S.A." mit Sitz in L-2667 Luxemburg, 35-37, rue Verte, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 97.372, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse LENTZ, mit dem Amtssitz in Remich, am 27. November 2003, veröffentlicht im Memorial C Nummer 10 vom 5. Januar 2004.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Franz AGGSTEIN, Kaufmann, wohnhaft in D-66663 Merzig, Goethestrasse 10 (Deutschland). Herr Franz AGGSTEIN erfüllt ebenfalls die Funktion des Stimmzählers.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Abänderung des Gesellschaftszweckes in denjenigen einer Immobilienagentur und dementsprechende Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Statuten.

2. Sitzverlegung von L-2667 Luxemburg, 35-37, rue Verte, nach L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, und dementsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 3 der Statuten.

3. Abberufung von Verwaltungsratsmitgliedern und Neuwahl von Verwaltungsratsmitgliedern.

4. Genehmigung an den Verwaltungsrat, einen Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

5. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck der Gesellschaft in denjenigen einer Immobilienagentur abzuändern und dementsprechend den Artikel 2, Absatz 1 der Statuten wie folgt abzuändern:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Gegenstand der Gesellschaft ist der Vertrieb und die Verwaltung von Mobiliar- und Immobilienwerten jeglicher Art sowie der Betrieb einer Immobilienagentur."

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2667 Luxemburg, 35-37, rue Verte, nach L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, zu verlegen und dementsprechend Artikel 1, Absatz 3 der Statuten wie folgt anzupassen:

" **Art. 1. (Absatz 3).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Walferdange."

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beruft Herrn Hannes HAUZT und Frau Ullrike ZEHREN als Mitglieder des Verwaltungsrates ab und erteilt ihnen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung setzt die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates fest auf vier (4) und ernennt folgende Personen als neue Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Andrea AGGSTEIN, Hausfrau, geboren in Merzig (Deutschland), am 1. Februar 1957, wohnhaft in A-6353 Going am Wilden Kaiser, Auweg 6 (Österreich);

- Herr Martin AGGSTEIN, Kaufmann, geboren in Wörgl (Österreich), am 16. Juli 1983, wohnhaft in A-6353 Going am Wilden Kaiser, Auweg 6 (Österreich);

- Herr Franz AGGSTEIN, Kaufmann, geboren in Kitzbühel (Österreich), am 10. Mai 1949, wohnhaft in D-66663 Merzig, Goethestrasse 10 (Deutschland).

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung genehmigt den Verwaltungsrat, einen Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Die Gesellschaft wird in der täglichen Geschäftsführung rechtsgültig verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendfünfhundert Euro (€ 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Aggstein, Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2007. LAC/2007/42148. - Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Februar 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008052309/202/74.

(080057341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Safason Corporation, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008052539/242/12.

(080057682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**HC Investissements III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 122.442.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 mars 2008*

Au Conseil d'Administration de HC INVESTISSEMENTS III SARL ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 Mars 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008051320/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

**Itaca International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.  
R.C.S. Luxembourg B 82.792.

L'an deux mil sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ITACA INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 5, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82.792, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1245 du 28 décembre 2001. Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Marthe Thyes-Walch de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 705 du 8 juillet 2004.

L'Assemblée est présidée par Mr. Jean-Michel Merienne, employé privé, ayant sa résidence professionnelle à Senningerberg,

qui nomme comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Abdelkader Jemaa, Aide Finance Manager, ayant sa résidence professionnelle à 5, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social du 5, rue Pletzer, L-8080 Bertrange au 2, rue Marie Curie, Bâtiment Altaïr, Appartement 2, L-8049 Strassen;
- 2.- Adaptation subséquente des articles 2 et 17 des statuts;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social du 5, rue Pletzer, L-8080 Bertrange au 2, rue Marie Curie, Bâtiment Altaïr, Appartement 2, L-8049 Strassen.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, les articles 2 et 17 des statuts de la Société est modifié et auront la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen».

« **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Merienne, Mathot, Jemaa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2007, LAC / 2007 / 42809. — Reçu 12€.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008052303/202/60.

(080057250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**SPX Luxembourg Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.581.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 25 mars 2008*

En date du 25 mars 2008, l'Associé Unique de SPX Luxembourg Acquisition Company S.à.r.l ( «la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Mattia Danese en qualité de gérant B de la société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1<sup>er</sup> mars 1969 à Hengelo (O), Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008052196/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03529. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080057105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Marie-Thérèse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.  
R.C.S. Luxembourg B 136.407.

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Marie-Thérèse S.A.", avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 février 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles APEL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,

qui désigne comme secrétaire Madame Carla MACHADO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Introduction d'un capital autorisé à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00), pour porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à huit millions trente et un mille euros (EUR 8.031.000,00), le cas échéant par l'émission de huit mille (8.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, et modification subséquente de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à huit millions trente et un mille euros (EUR 8.031.000,00), le cas échéant par l'émission de huit mille (8.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00), pour porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à huit millions trente et un mille euros (EUR 8.031.000,00), le cas échéant par l'émission de huit mille (8.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune; et dès lors, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à huit millions trente et un mille euros (EUR 8.031.000,00), le cas échéant par l'émission de huit mille (8.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éven-

tuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Appel, C. Machado, R. Moris, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008, LAC/2008/10766. - Reçu 12 €.- (douze euros). — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008052341/227/78.

(080057930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

---

**Naadam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.848.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Pour NAADAM S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008052688/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02916. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

---

**Naadam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.848.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Pour NAADAM S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008052686/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02921. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

---